

AI Index: PRE 01/015/2010
27 January 2010

Burkina Faso. La discrimination, cause de mortalité chez les femmes enceintes

(Ouagadougou) Des femmes qui auraient pu être sauvées meurent pendant leur grossesse ou leur accouchement car la discrimination les empêche d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et de prendre des décisions essentielles concernant leurs grossesses, a déclaré Amnesty International dans un rapport publié ce mercredi 27 janvier 2010.

D'après les chiffres du gouvernement, chaque année, au Burkina Faso, plus de 2 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Le rapport d'Amnesty International *Donner la vie, risquer la mort* constate que beaucoup de ces décès auraient facilement pu être évités si les femmes avaient pu bénéficier à temps de soins appropriés.

« Toute femme a le droit à la vie et à des soins médicaux satisfaisants, et le gouvernement doit redoubler d'efforts dans sa lutte contre la mortalité maternelle évitable, a déclaré Claudio Cordone, secrétaire général par intérim d'Amnesty International. Les femmes burkinabè sont prises dans le cercle vicieux de la discrimination, qui rend l'acte de donner la vie potentiellement mortel. »

Bien que le droit burkinabè reconnaisse l'égalité entre les hommes et les femmes, la plupart des femmes sont soumises aux hommes tout au long de leur vie et n'exercent qu'un contrôle très limité, voire aucun contrôle, sur les principales décisions les concernant. Par exemple, ce ne sont pas elles qui décident quand consulter un médecin ni quand avoir des enfants et à quelle fréquence. Les femmes et les filles continuent d'être soumises à des mariages précoces et à des mutilations génitales féminines.

Avec l'aide des donateurs, le gouvernement burkinabè a élaboré des stratégies ambitieuses qui ont fait baisser le taux de mortalité maternelle dans certaines parties du pays. Cependant, ces stratégies sont affaiblies par des difficultés de mise en œuvre et par le manque d'obligation de rendre des comptes, qui permet au personnel de santé de poursuivre en toute impunité certaines pratiques abusives, comme les demandes illégales de paiements.

La pauvreté joue un rôle important dans la mortalité maternelle évitable, en particulier pour les femmes pauvres vivant en zone rurale, dont l'accès aux soins est entravé par des obstacles à la fois financiers et géographiques. En 2006, le gouvernement burkinabè a adopté une politique de subvention prévoyant la prise en charge de 80 % des frais d'accouchement et la gratuité totale pour les femmes les plus pauvres. Cependant, cette politique est mal connue de la population, ce qui laisse la porte ouverte à son exploitation par le personnel médical corrompu. Aucun critère n'a été établi pour déterminer qui peut prétendre à cette prise en charge, et le coût reste un obstacle important dans l'accès aux soins médicaux.

Le rapport d'Amnesty International montre que l'accessibilité des soins est aussi limitée par les inégalités

d'accès aux infrastructures de santé, en particulier dans les zones rurales, par la pénurie de matériel médical et de personnel formé, et par le comportement négatif ou discriminatoire de certains membres du personnel de santé.

« *La mortalité maternelle est une tragédie qui prive chaque année des milliers de familles d'une épouse, d'une mère, d'une sœur ou d'une fille, a déclaré Claudio Cordone. Tant que les femmes n'auront pas le contrôle sur leur propre corps, elles continueront de mourir par milliers.* »

Les autorités burkinabè, qui ont reçu le rapport avant sa publication, ont salué le travail « *important et méticuleux* » réalisé par Amnesty International, tout en soulignant que les comportements abusifs du personnel de santé décrits dans le rapport étaient des cas « *isolés* ». Elles ont redit leur volonté de s'attaquer au problème de la mortalité maternelle dans le pays.

Amnesty International appelle le gouvernement à étendre et à améliorer l'accès aux services de planification familiale, à supprimer les obstacles financiers qui limitent l'accès aux services de santé maternelle, à assurer une répartition équitable des infrastructures de santé et du personnel formé dans tout le pays, et à mettre en place un mécanisme d'obligation de rendre des comptes accessible et bénéficiant d'une large publicité afin de combattre la corruption et les erreurs de gestion.

Note aux rédacteurs

- Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde ; il est classé au 177e rang sur 182 dans le Rapport mondial sur le développement humain 2009 du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).
- Du 28 janvier au 9 février 2010, une caravane de campagne va sillonner le Burkina Faso pour faire connaître la campagne d'Amnesty International contre la mortalité maternelle dans le pays et apporter des informations afin de stimuler le débat.
- Du 10 au 13 février, le secrétaire général par intérim d'Amnesty International va rencontrer les plus hautes autorités du pays pour leur faire part des résultats de cette caravane et discuter avec elles des projets du gouvernement pour combattre la mortalité maternelle.
- La campagne contre la mortalité maternelle au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale *Exigeons la dignité* lancée par Amnesty International en mai 2009. En septembre 2009, l'organisation a mené une campagne et une caravane de campagne similaires en Sierra Leone.
- Amnesty International est convaincue que la pauvreté est un problème qui relève des droits humains ; avec sa campagne *Exigeons la dignité*, elle demande qu'il soit mis fin aux violations des droits humains qui alimentent et aggravent la pauvreté.
- Cette campagne mobilise des sympathisants dans le monde entier pour demander que les gouvernements, les grandes entreprises et les détenteurs du pouvoir écoutent la voix de ceux qui vivent dans la pauvreté et reconnaissent leurs droits pour mieux les protéger. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.amnesty.org/fr/demand-dignity.